

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue à 19h30 au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingtième jour de juillet deux-mille-quinze, les élus étant tous présents renoncent à l'avis de 48h tel que stipulé au code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Période de questions : des membres du CA du Moulin Bernier sont présents pour discuter de l'utilisation du belvédère saison 2015.

Rés. 15-138

INSPECTION DU BELVÉDÈRE AU MOULIN BERNIER

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Claude Goulet

QU'une demande soit faite auprès de nos assureurs MMQ afin qu'ils envoient un inspecteur pour déterminer l'état du belvédère au Moulin Bernier et soumettre un avis écrit concernant l'utilisation recommandé.

QUE si cette demande ne relève pas de leurs compétences, notre firme d'ingénieurs WSP devra s'en charger.

ADOPTÉE

Rés. 15-139

ACCEPTATION DE CONDITIONS : PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés. 15-140

DÉPÔT D'UNE PROGRAMATION PARTIELLE AU PROGRAMME TECQ

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la firme WSP soit autorisée à présenter une programmation partielle totale de 540 000\$ incluant 40 000\$ en priorité 2 : plan, inspection chaussées et conduites, 425 000\$ en priorité 3 : surpresseur et 75 000\$ dans notre 20% discrétionnaire.

ADOPTÉE

Rés. 15-141

DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE DOSSIER TERRAIN CLAUDE GOULET RTE DU DOMAINE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la Municipalité demande un avis juridique à nos aviseurs légaux Monty Sylvestre dans un dossier de demande de décontamination en rapport à la vente d'un terrain en 1998.

ADOPTÉE

Rés. 15-142

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENSEIGNE ZONE INDUSTRIELLE

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une dépense de 330 \$ soit autorisée pour l'achat d'une enseigne identifiant les industries de la zone industrielle.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.